Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 3

Artikel: La charte des Aînés
Autor: Conseil suisse des Aînés
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-827132

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nées 70, elle réalise qu'il y a de plus en plus de problèmes liés à la consommation et elle veut agir. Elle ouvre ainsi un bureau d'information sous l'égide de la Fédération romande des consommatrices (FRC). Elle apprécie alors de côtoyer des personnes d'horizons très divers, qui s'unissent au-delà des clivages politiques dans l'intérêt des consommateurs. En 1978, elle prend la présidence de la section cantonale de la FRC puis accède à des fonctions au niveau romand. Elle est nommée présidente centrale, poste qu'elle quitte en 1990. Cette activité lui a appris la rigueur, l'une des bases de la crédibilité. «Pour défendre nos dossiers, il était impératif de les connaître à fond et de s'abstenir d'affirmations non fondées. J'ai ensuite toujours appliqué cette exigence, notamment dans mon engagement politique.»

La fibre sociale

Ce passage dans le monde associatif et bénévole a été précédé par une longue expérience professionnelle auprès des jeunes. En effet, aux côtés de son mari, René Crelier, elle a dirigé pendant plus de 20 ans deux maisons des jeunes, à La Chaux-de-Fonds de 1955 à 1966 et à Neuchâtel de 1966 à 1976. Des années heureuses pour cette directrice à la fibre sociale qui a vu défiler des centaines de jeunes et qui a su les écouter et leur parler. Son apprentissage d'employée de bureau, allié à son désir de devenir enseignante, lui ont donné le bagage pour gérer ces établissements accueillant des étudiants et des apprentis comme pensionnaires.

Sa trajectoire si marquée par la cause féminine tire peut-être ses racines de l'éducation qu'elle a reçue. «J'étais la quatrième d'une famille de cinq enfants et seule fille. Ma mère a toujours été attentive à ne pas me discriminer de sorte que mes frères et moi avons bénéficié de la même éducation, ce qui à l'époque était encore relativement rare.» Son enfance et son adolescence sont influencées par un autre facteur: l'appartenance au mouvement scout. «Je me rends compte a posteriori que ces années-là, comme cheftaine ensuite, m'ont marquée dans le sens d'une disponibilité et d'une ouverture à l'autre.» De fait, «Toujours prêt», la devise du mouvement, l'a accompagnée sa vie durant et encore maintenant, elle avoue avoir des difficultés à refuser un engagement quand elle est sollicitée.

Et pourtant elle a quelque peu réduit ses activités publiques afin de consacrer plus de temps à sa famille. Mère de trois enfants et grand-mère de six petits-enfants, elle adore s'occuper des trois plus jeunes. Il ne lui reste dès lors plus beaucoup de temps pour des loisirs, si ce n'est quelques activités culturelles. Son grand luxe est de s'offrir une journée de solitude. Marie-Antoinette Crelier éprouve un sentiment de plénitude en se rappelant ses multiples combats et reste une optimiste invétérée. Elle avoue avoir la qualité ou le défaut, dit-elle, de faire l'impasse sur les aspects ou les personnes les plus désagréables. Cette faculté d'oubli lui permet de vivre sereinement.

Ariane Geiser

L'AVIVO Neuchâtel

Forte de 3000 membres, l'AVIVO du canton de Neuchâtel est divisée en quatre sections (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers). Celle de Neuchâtel est la seule à assurer une permanence régulière tous les mardis matins. Les membres sollicitent de l'aide pour écrire des lettres, s'occuper de questions de loyers, de démarches de pré-retraite, de demandes de compléments AVS, de changements de caisses maladie, du traitement de problèmes financiers ou personnels. L'organisation assure en outre un service pour remplir les déclarations d'impôts. En dehors de la permanence, les membres se retrouvent à l'occasion de quelques sorties annuelles et de cycles de conférences.

L'Avivo représente un poids politique important dans le canton et elle n'hésite pas à monter au front quand elle estime que l'intérêt de ses membres est lésé. Elle va ainsi se battre contre la 11e révision de l'AVS et comme pour de nombreuses autres votations, elle émet des prises de position qui sont très suivies.

›› ***AVIVO*** *(Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins), section Neuchâtel, Case postale 134, 2001 Neuchâtel.*
Permanence: *mardi matin de 9 h à 11 h, rue du Seyon 2, immeuble Payot, Neuchâtel. Tél. + fax 032 725 78 60.*
E-mail: avivone@swissonline.ch
Internet: www.avivo-neju.ch

La Charte des Aînés

Le Conseil suisse des Aînés a établi une charte en sept points pour une «société de longue vie».

1. Nous, les aînés, avons largement contribué à l'organisation et au bien-être de notre pays. Comme tous les autres groupes de notre population, nous faisons partie intégrante de la société.

2. Nous ne revendiquons aucun privilège, mais ne tolérons aucune limitation de nos droits. Nous participons à la vie publique et assumons notre responsabilité envers la société.

3. Notre génération possède un précieux trésor de connaissance, de savoir-faire et d'expériences d'une très grande variété. Nous le mettons volontiers à disposition de toutes les générations. Nous ne nous imposons pas et nous ne voulons pas être exploités. Pouvoir apprendre tout au long de notre vie est important pour nous.

4. La plupart d'entre nous n'ont plus le besoin d'avoir une activité lucrative. Il nous est donc possible de nous vouer à d'autres tâches socialement utiles. Ainsi, dans le volontariat et dans le monde du travail, on trouve des formes de participation adaptées à notre âge, qui permettent des engagements librement consentis.

5. Nous n'acceptons pas de nous laisser dévaloriser par quiconque, que ce soit en paroles ou en actes. Nous voulons être traités avec respect, en particulier par les personnes et les organisations qui influencent l'opinion publique. Nous exigeons également des médias qu'ils exposent nos préoccupations au grand public.

6. Dans notre pays, il y a aussi des personnes de tous âges qui vivent avec un handicap et doivent pouvoir compter sur l'aide d'autrui. Nous tenons à leur apporter notre assistance et veillerons à ce qu'elles ne soient pas négligées.

7. Nous constituons un facteur économique et politique de poids. C'est pourquoi nous tenons à défendre nous-mêmes nos intérêts en toute connaissance de cause.

Conseil suisse des Aînés